



# Résumé exécutif de l'étude des partis politiques du Togo

(Edition 2023)

L'étude des partis politiques au Togo a été conduite entre septembre et novembre 2023 par l'**Institut Tamberma pour la Gouvernance (ITG)** afin de contribuer, de manière citoyenne, à renforcer la visibilité des partis en établissant un annuaire des informations signalétiques sur les partis étudiés, analyser la structure organisationnelle et institutionnelle des partis afin de proposer des mesures de leur renforcement et, enfin, conduire des actions de plaidoyer et d'information pour promouvoir un climat politique sain et une participation démocratique des jeunes, des femmes et des groupes marginalisés à la vie civique et politique au Togo.

L'étude a pu identifier vingt-huit (28) partis politiques actifs et a **rencontré seize (16) partis<sup>1</sup> dont quinze (15) ont renseigné le questionnaire et se sont entretenus avec la délégation de l'ITG.** L'analyse des données recueillies a permis de relever les principaux constats et formuler les recommandations prioritaires suivants.

## ***Résumé relatif à l'organisation et au fonctionnement des partis.***

Les partis politiques étudiés se sont montrés résilients dans un environnement juridique caractérisé par des avancées importantes en termes de réglementation des activités des partis politiques dont, entre autres, la charte des partis politiques, la loi portant financement public des activités des partis et de la campagne électorale, le code électoral, la loi portant décentralisation et libertés locales, la loi portant statut de l'opposition et la loi fixant les conditions d'exercice de la liberté de réunion et de manifestation pacifiques publiques. Ces partis évoluent également dans un contexte général marqué par la confiance défectueuse entre les acteurs politiques et une méfiance vis-à-vis des institutions publiques.

Sur le plan de l'organisation et du fonctionnement internes de ces partis, les partis étudiés font face à certains défis dont les caractéristiques se présentent comme suit.

- ***Une alternance difficile et rare dans la direction de la majorité des partis.*** Sur les quinze (15) partis politiques actifs étudiés, seuls cinq (5) ont connu une alternance à leur tête depuis leur création à savoir ADDI, CAR, CDPA, CPP et PDP. Les partis qui ont connu ces alternances normales font preuve d'une stabilité institutionnelle à l'exception du CAR dont l'alternance entre feu MeYawovi Agboyibo, président fondateur du parti, et Me Apévon, son successeur, a été tumultueuse en 2017 et le parti continue à faire face à des crises institutionnelles internes.

---

<sup>1</sup> **ADDI**: Alliance des Démocrates pour le Développement Intégral ; **CAR**: Comité d'Action pour le Renouveau ; **CDPA**: Convention Démocratique des Peuples Africains ; **CPP**: Convergence Patriotique Panafricaine ; **FDR**: Forces Démocratiques pour la République ; **Les Démocrates** ; **MCD**: Mouvement Citoyen pour la Démocratie et le Développement ; **MPDD**: Mouvement Patriotique pour la Démocratie et le Développement ; **MRC**: Mouvement des Républicains Centristes ; **NID** ; **NV**: Nouvelle Vision ; **PDP**: Parti Démocratique Panafricain ; **RACINE**: La Renaissance de l'Afrique Complète Indépendante et Epanouie ; **PRR**: Parti du Renouveau et la Rédemption ; **UFC**: Union des forces du Changement ; **UNIR**: Union pour la République.

- **Des crises institutionnelles internes à certains partis.** Il s'agit essentiellement des trois partis politiques CAR, MPDD et UFC qui traversent des crises variables et qui ont amené certains d'entre eux à les porter devant la justice. Ces crises présentent des causes diverses à savoir l'interprétation équivoque des textes d'organisation et de fonctionnement du parti ; les conflits de leadership ; les divergences idéologiques et de positionnement politique ; la crise de communication ; guerre des clans ou parfois des ingérences extérieures dans les affaires intérieures de ces partis.
- **Des sièges disponibles mais faiblement opérationnels dans l'ensemble.** Les partis étudiés disposent tous d'un siège physique. Cependant, certains sièges sont faiblement animés en raison essentiellement d'insuffisance de moyens financiers pour se doter d'un personnel permanent qualifié et des équipements appropriés. Ils réussissent néanmoins à maintenir une présence et à y tenir des réunions périodiques. Certains partis mieux nantis organisent aussi des sessions de formation à leur siège à l'intention des militants. Plusieurs leaders politiques ont émis le vœu de bénéficier des Volontaires nationaux pour appuyer leur fonctionnement.
- **Les coalitions auxquelles les partis étudiés appartenaient sont souvent fragiles et éphémères.** La décennie 2010 – 2020 a été la plus chargée de coalitions politiques avec neuf (09) les coalitions électorales et revendicatives et une coalition gouvernementale. Les coalitions électorales et revendicatives ont concerné essentiellement les partis politiques de l'opposition et certains mouvements de la société civile. La formation de ces coalitions est souvent envisagée de manière statique, sans une prise en compte profonde de la culture politique, la discipline partisane et des relations interpersonnelles des entités qui les composent. Ce qui rend fragiles et précaires les processus coalitionnels fondés sur des calculs politiques chaque fois renouvelés d'acteurs partisans sans vision politique négociée et partagée.

### **Résumé relatif à la participation aux élections.**

Les partis étudiés avaient participé à **73,3%** aux dernières élections communales de 2019 et ont ainsi totalisé **217 élus communaux** (dont 16 femmes, 41 jeunes et 1 personne en situation de handicap). Pour les législatives de 2018, elles ont été boycottées par un grand nombre de partis ; ce qui a réduit le taux de participation des partis étudiés à **33,3%** avec seulement **11 députés** au total pour ces partis dans la 6<sup>ème</sup> législature dont 1 femme, 1 jeune de moins de 35 ans et 1 personne vivant avec un handicap. Par ailleurs, la présidentielle de 2020 avec une participation de **40%** des partis étudiés était plus compétitive que celle de 2015 avec seulement **26,7%** de participation. En effet, elle était organisée au lendemain d'une importante révision de la constitution le 15 mai 2019 qui a apporté un certain nombre de réponses à certaines revendications de réformes politiques notamment la limitation du nombre de mandat présidentiel. Ces revendications étaient à la base d'importantes manifestations publiques souvent émaillées de violences entre 2012 et 2018 et menées par différents mouvements politiques et de la société civile comme le *Collectif Sauvons le Togo (CST)*, la *Coalition Arc-en-ciel*, la *Coalition des quatorze partis (C14)*, le *mouvement Togo Debout* etc.

Ainsi, les partis politiques étudiés qui avaient soutenu la dynamique de boycott des législatives de 2018 ont-ils exprimé leur regret par rapport à leur absence au parlement. Par conséquent, ils se sont exprimés en quasi-unanimité en faveur d'un « **boycott zéro** » des prochaines élections tout en veillant à ce que les conditions optimales de transparence soient réunies. Ainsi, la majorité des partis politiques étudiés, presque les trois-quarts (3/4), ont-ils affirmé leur volonté politique à

prendre une part active aux prochaines élections législatives et régionales initialement attendues à la fin de l'année 2023 et reportées au premier trimestre 2024. En outre, pour la présidentielle de 2025, dix partis politiques sur les quinze étudiés ont confirmé leur participation à ce scrutin. Les prochaines élections s'annoncent donc assez compétitives.

Les partis reconnaissent que l'initiative de la *Concertation Nationale des Acteurs Politiques (CNAP)* en 2021, la mise en place du Cadre Permanent de Concertation (CPC) et les différentes réformes du cadre juridique des élections constituent des mesures d'apaisement politique du Gouvernement qui concourent au renforcement de la confiance entre les acteurs politiques. La confiance, selon eux, est assez détériorée ces dernières années occasionnant des intrigues et rivalités politiques, des conflits de personnes intra et inter partis, le développement des schémas de pensée et d'action gagnant-perdant sur les questions d'intérêt général, une communication politique défensive, offensante et travestie etc. Cette détérioration de la confiance en politique serait nourrie par la faible prévisibilité dans la gestion des opérations électorales par la CENI, certaines restrictions non motivées des libertés de réunions pacifiques publiques ou privées des partis par certaines autorités administratives et la faible inclusivité dans les processus politiques et électoraux notamment le vote effectif des togolais de la diaspora, l'existence des exilés et prisonniers d'opinion politique.

### ***Résumé relatif au militantisme et à l'inclusion au sein des partis***

Les partis disposent dans leur quasi-totalité des sections dédiées aux femmes et aux jeunes afin d'encourager leur participation politique. Ces partis reconnaissent aussi que les femmes et les jeunes sont des acteurs influents au sein des partis. Cependant, la représentativité des femmes et des jeunes militants dans les instances de prise de décision internes aux partis et leur participation aux élections à travers un meilleur positionnement sur les listes électorales sont très marginales. En effet, **93,7%** des partis politiques étudiés n'ont pas érigé dans leurs statuts la « **règle de parité entre l'homme et la femme** » sur les listes électorales pour les législatives ni prévu des mesures incitatives – **comme le quota** - pour la candidature des femmes aux élections locales (régionales et communales) conformément aux exigences du code électoral<sup>2</sup> et de la loi sur le financement des activités des partis et de la campagne électorale. Mais le code électoral n'a pas défini le positionnement des femmes sur les listes électorales paritaires ; ce qui donne la latitude aux partis de ne pas positionner les femmes en tête de liste ou de manière alternée sur les listes afin d'augmenter la chance d'élection des femmes.

Aucune mesure incitative n'est prévue non plus pour les jeunes et les personnes en situation de handicap. Ces partis se contentent uniquement des réflexions internes qui sont souvent impulsées par les comités de femmes des partis, pour des réformes à opérer en faveur d'une plus grande inclusion et représentativité des femmes au sein des partis.

Par ailleurs, il n'existe aucune plateforme trans-partisane de femmes et de jeunes des partis politiques pour promouvoir le leadership politique de la jeunesse et des femmes en transcendant les clivages partisans.

### ***Résumé relatif à la culture de reddition de compte des partis***

Une bonne culture de redevabilité repose non seulement sur l'existence d'un cadre normatif explicite interne (règlement intérieur, code de bonne conduite ou d'éthique etc.), mais elle exige surtout des pratiques qui favorisent l'expression par les militants des récriminations et des

---

<sup>2</sup> Article 220 al. 4 du code électoral : « Les listes de candidats présentés par tout parti politique ou regroupement de partis politiques légalement constitués ainsi que par les personnes indépendantes doivent respecter, dans l'ensemble, la parité homme – femme. »

réclamations et l'obligation faite aux dirigeants d'y répondre de manière généreuse dans un environnement exempt de représailles et d'intimidation. Dans la pratique, la majorité des partis étudiés ne dispose pas de mesures expresses qui prévoient et sanctionnent les pratiques **d'intimidation**, du **harcèlement sexuel** et de la **violence politique**. Collectivement, les partis politiques ne disposent pas d'un document éthique écrit à l'instar d'un code de bonne conduite qui devrait prévoir des clauses éthiques et morales en faveur du fair-play et de la tolérance politiques. Néanmoins, les partis étudiés ont unanimement affirmé qu'ils abhorrent la violence politiques et exècrent toutes pratiques d'intimidation, de discrimination et de harcèlement sexuel.

La reddition de compte fait également appel à la transparence et au partage d'information entre les dirigeants des partis et les militants à la base. Les partis étudiés s'appuient notamment sur les nouvelles technologies de l'information et de la communication pour offrir un accès facile des militants aux dirigeants du parti. Il s'agit surtout des plateformes de réseaux sociaux notamment « **WhatsApp** », « **Facebook** », « **Télégramme** », « **Messenger** », « **tiktok** » ; des applications de réunion virtuelle comme **Google Meet**, **Zoom**, **Skype**, **système d'appel téléphonique groupé** ainsi que des **réunions périodiques** auxquelles participent les responsables des sections et des fédérations (Cf. graphique 29).

### ***Résumé relatif aux manifestes politiques et projets de société des partis***

Les partis étudiés disposent à **93,3%** d'un manifeste politique. La difficulté reste au niveau de l'actualisation régulière et de la vulgarisation de ces manifestes politiques. Les partis évoquent des difficultés financières qui limitent la capacité d'impression, de vulgarisation et de communication autour des projets de société. Pour les partis qui participent aux élections, la période de campagnes électorales est propice à une vaste communication autour des plateformes politiques. Mais il ne suffit pas. Les partis doivent développer des stratégies endogènes et mobiliser les ressources financières et humaines adéquates pour actualiser et vulgariser amplement leurs manifestes politiques auprès des militants et des citoyens en général.

### ***Résumé relatif à la formation et à l'information aux militants et sympathisants du parti***

La constitution et la charte des partis politiques stipulent que les « *partis politiques sont des organisations ayant pour objet de concourir à l'expression de la volonté politique des citoyens et de leur formation civique.* » L'éducation civique et politique des militants, sympathisants et des citoyens constituent un facteur déterminant de la promotion de la culture politique responsable et apaisée. L'accomplissement de cette mission exige des partis des moyens financiers, matériels et humains qualifiés. Dans la pratique, moins de la moitié des partis étudiés offrent toujours des formations civiques et de gestion publique à leurs militants et citoyens. Presque tous les partis étudiés ne produisent pas des documents et textes-voix en langues locales, des écritures braille et n'utilisent pas le langage gestuel afin de rendre accessibles la formation et l'information civiques aux populations analphabètes ou vivant avec un handicap.

Les partis ont évoqué le manque de moyens financiers, certaines restrictions des réunions publiques des partis par les autorités administratives et le faible appui des partenaires techniques et financiers pour justifier la faible activité de formation civique et politique.

## ***Résumé relatif aux ressources et gestion financières***

*Les règles de gestion financière quasi inexistantes.*

La majorité des partis ne dispose pas d'un manuel de procédures financières et comptables ni de système de contrôle interne de la gestion financière. Ils ont néanmoins, dans leur ensemble, une équipe dédiée à la gestion des ressources financières au sein de l'organe directeur du parti, souvent sans un personnel comptable et administratif d'appui.

*Les cotisations des militants, les dons et les produits des activités sont les trois principales sources de financement des partis*

L'étude a permis de faire le constat selon lequel la majorité des partis manque cruellement de ressources financières pour faire fonctionner le parti et accomplir sa mission politique. Les partis font plus recours, par ordre décroissant d'importance, à la **cotisation de leurs militants**, aux **dons des bonnes volontés** et aux **produits des activités** du parti comme les trois principales sources de financement de leurs actions et fonctionnement. Les produits des activités du parti se réfèrent essentiellement à la quote-part versée par chaque militant du parti qui accède à des postes de responsabilité politique à caractère électif ou nominatif, à la production et la vente des articles divers et aux initiatives génératrices de revenus gérées par les militants au nom du parti.

*L'aide financière de l'Etat effective mais insuffisante*

Le Togo a fait un grand pas en avant en matière de législation et de l'effectivité du financement public des activités des partis et de la campagne électorales des partis politiques et candidats indépendants ces dix dernières années. En effet, la loi n°2013-013 et la loi n°91-04 du 12 avril 1991 portant charte des partis politiques ont clairement défini les critères d'octroi de l'aide financière de l'Etat aux activités des partis et à la campagne électorale. Cette législation est innovante dans la mesure où elle constitue également une mesure incitative à la promotion des candidatures des femmes aux élections législatives et locales. Elle est également inclusive dans la mesure où elle concerne à la fois les partis politiques et les candidats indépendants aux différentes élections nationales et locales.

Nonobstant ce progrès dans la législation relative au financement public des activités des partis et de la campagne électorale, la majorité des partis politiques étudiés considèrent cette aide financière de l'Etat comme étant insuffisante. Cette aide ne prend pas suffisamment en compte le financement de la campagne électorale des petits partis qui ne peuvent pas présenter des candidatures au niveau national pour la présidentielle et les législatives et se déploient uniquement lors des élections locales.

## **Recommandations préliminaires**

### **Au Gouvernement et à la Commission Electorale Nationale Indépendante (CENI)**

- Adopter des « **mesures règlementant l'organisation et le fonctionnement des mouvements politiques non partisans** » afin de permettre d'éviter toute confusion avec les associations apolitiques.
- Mettre à la disposition des partis politiques, à travers l'Agence nationale du volontariat du Togo (ANVT), des « **Volontaires nationaux** » pour appuyer leur fonctionnement en tant qu'organisation politique à but non lucratif visant la réalisation de l'intérêt général.
- A l'instar du Cadre Permanent de Concertation (CPC), encourager la CENI à mettre en place un « **forum technique multi-acteurs d'échanges d'information et de propositions** » pour plus de transparence et de consensus autour des différentes étapes du processus électoral afin de renforcer la « **confiance** » des acteurs. Il faut aussi engager les acteurs politiques d'une dynamique plus large de dialogue sur les politiques publiques dans le cadre du « **Dispositif d'évaluation des politiques publiques (DEPP)**. »
- Instaurer « **la règle de la parité ou, à défaut, un quota d'au moins 30% de représentativité des femmes** » sur les listes de candidature pour les élections communales et régionales et appliquer *stricto sensu* l'art. 220 al. 4 relatifs à parité homme-femme de manière alternée sur les listes de candidature pour les prochaines législatives.
- Renforcer le « **financement public des activités des partis et de la campagne électorale par la définition d'un taux d'au moins 0,30% des recettes fiscales annuelles de l'Etat** » dédié à ce financement et réviser les conditions d'accès à ce financement afin d'inclure davantage les partis qui ne peuvent déployer leurs candidatures que dans certaines circonscriptions électorales pour les élections locales.
- Faciliter le « **libre exercice des activités légales des partis politiques** » sur tout le territoire national en dehors des périodes de campagnes électorales conformément au principe de « **simple information** » ou « **déclaration préalable** » de la loi n°2011-010 du 16 mai 2011 modifiée le 08 août 2019 fixant les conditions d'exercice de la liberté de réunion et de manifestation pacifiques publiques afin de contribuer à l'apaisement politique et à l'unité nationale.
- Rendre effectifs et faciliter « **l'inscription sur les listes électorales et le vote des togolais de la diaspora** » conformément aux dispositions des art. 41 tiret 2, 47 et 50 du Code électoral pour l'élection présidentielle et créer des conditions de participation des togolais de la diaspora aux élections locales et législatives en votant dans leurs circonscriptions électorales d'origine.
- Soutenir la formation civique et à la culture politique des militants et des citoyens.

## Aux partis politiques

- Rendre plus opérationnel les sièges en recrutant du personnel volontaire ou professionnel pour la gestion administrative, financière et des relations avec les militants.
- Renforcer « **les coalitions politiques par l'institutionnalisation des règles de leur organisation et de leur fonctionnement** » et l'adoption des principes éthique et de redevabilité inhérents à la vie coalitionnelle.
- Résorber les crises et les conflits de leadership internes par une application judicieuse des règles statutaires du parti et par des approches de conciliation qui préservent la cohésion au sein du parti.
- Garantir une alternance normale et régulière à la direction des organes et à la tête du parti pour asseoir une vie démocratique interne dynamique et promouvoir la reproduction sociale au sein parti.
- Adopter dans les statuts du parti la « **règle de parité homme-femme** » comme mesure de promotion du leadership politique des femmes afin d'être en phase avec les réformes législatives et les pratiques progressistes sur la participation politique des femmes à des postes à caractère électif et nominatif.
- Adopter également des mesures incitatives pour encourager le militantisme des jeunes et des personnes vivant avec un handicap par l'instauration d'une « **règle de quota de représentativité des jeunes et des PVH** » au sein des organes du partis et sur les listes électorales ainsi que des activités de mobilisation et de renforcement de capacités politiques de cette frange importantes de la population.
- Participer activement à la mise en place et à l'animation **une plateforme trans-partisane de femmes** et **une plateforme trans-partisane de jeunes** des partis politiques pour plus de leadership et d'influence des jeunes et femmes politiques sur les questions politiques d'intérêt général.
- Promouvoir un « **code de bonne conduite et d'éthique des partis** », ratifié et opposable aux partis politiques, servant comme règles morales de fair-play, de tolérance et de lutte contre la désinformation, les discours haineux, la discrimination, la violence, l'intimidation, le harcèlement sexuel et la fraude dans les processus politiques et électoraux.
- Institutionnaliser au sein des partis la formation et l'information civiques et politiques des militants et des citoyens en mettant un accent sur l'usage « *des langues locales* » et des « **technologies de l'information et de la communication** » pour un meilleur impact sur les citoyens.
- Promouvoir la « **vulgarisation du manifeste politique** » comme moyens de promotion du parti auprès des citoyens et de l'électorat.
- Se doter d'un « **manuel de procédures administratives, financières et comptables** » pour une meilleure gestion des activités, des ressources et du patrimoine du parti.
- Développer les stratégies innovantes de « **mobilisation des cotisations et contributions diverses des militants et sympathisants** » aux ressources du parti par une mobilisation accrue des militants et une gestion transparente et redevable du parti.

## **A la société civile et aux médias**

- Garder une équidistance et une neutralité politique en ne prenant aucune position partisane vis-à-vis des partis et regroupements de partis politiques.
- Faire la veille citoyenne et appuyer les initiatives trans-partisanes visant à renforcer l'éducation civique, le consensus et l'apaisement politiques, la crédibilité des processus politiques et électoraux, la cohésion sociale et l'inclusion politique des groupes sociaux marginalisés comme les femmes, les jeunes et les personnes en situation de handicap.
- Accorder plus de temps d'antenne et d'émissions dédiés à l'éducation civique et politique des militants et des citoyens.

## **Aux partenaires techniques et financiers**

- Apporter un appui technique et financier aux initiatives trans-partisanes visant à renforcer l'éducation civique, le consensus et l'apaisement politiques, la crédibilité des processus politiques et électoraux, la cohésion sociale et l'inclusion politique des groupes sociaux marginalisés comme les femmes, les jeunes et les personnes en situation de handicap.

## **ADRESSE ET CONTACTS DE L'ITG**

- Adresse : Lomé-Adidogomé face Eglise Catholique de Wonyomé.
- Tél. +228 71 00 45 92 ;
- Email : [contact@itg-togo.org](mailto:contact@itg-togo.org) / [itg.togo0554@gmail.com](mailto:itg.togo0554@gmail.com)
- Site Web : [www.itg-togo.org](http://www.itg-togo.org).
- Facebook: @ITG Togo
- Tik-tok: @itgtogo

## RECOMMANDATIONS GENERALES ASSORTIES DE PLAN D'ACTION OPERATIONNEL

N°	Recommandations	Actions	Produits	Entités responsables	Terme échu
1	<b>Procéder à un encadrement légal de l'organisation et du fonctionnement des mouvements politiques indépendants non partisans afin de ne pas les confondre ni aux partis politiques classiques ni aux organisations de la société civile.</b>	Révision de la n°2022-008 du 30 mai 2022 modifiant la loi n°91-04 du 12 avril 1991 portant <b>Charte des partis politiques</b> et la loi n° 2013-015 du 13 juin 2013 portant <b>Statut de l'opposition</b> au Togo pour prendre en compte des mouvements politiques non partisans et candidats indépendants.	- Charte des partis politiques révisée. - Statut de l'opposition révisé.	- MATDDT - Assemblée nationale.	12 mois
2	<b>Appliquer effectivement et pleinement les dispositions du code électoral qui offrent l'opportunité aux togolais vivant à l'étranger de s'enrôler sur les listes électorales et de pouvoir voter (art. 41 tiret 2, 47 et 50 du code électoral).</b>	Création des <b>Centres de recensement et de vote</b> dans les principales ambassades du Togo à l'extérieur pour enrôler et faciliter le vote des <b>Togolais de la diaspora</b> .	Centres de recensement et de vote opérationnels pour la diaspora togolaise.	- Ministère des Affaires Etrangères, de la Coopération et de l'Intégration Africaine. - CENI.	12 mois
3	<b>Renforcer les coalitions politiques afin qu'elles contribuent à la cohésion politique et à l'enracinement de la</b>	<b>3.1.</b> Renforcement de capacités des partis et mouvements politiques sur les règles et principes régissant les processus et l'activité caolitionnels.  <b>3.2.</b> Développement d'un guide pratique sur les coalitions politiques.	- Nombre de partis formés - Un guide pratique sur les coalitions disponible.	- Partis politiques - MATDDT - Partenaires techniques et financiers.	24 mois

	<b>gouvernance démocratique apaisée.</b>				
4	<b>Permettre aux partis politiques de disposer de sièges opérationnels.</b>	Dotation des sièges des partis politiques du personnel bénévole et volontaire qualifié et des équipements adéquats.	Sièges des partis politiques opérationnels.	- Partis politiques - Agence nationale du volontariat national du Togo (ANVT).	Continu
5	<b>Renforcer le dialogue politique et la consolidation de la paix et la cohésion sociale.</b>	5.1.Tenue régulière des travaux du CPC, le suivi effectif et l'application de ses résolutions ; 5.2.Renforcement du « <b>dialogue sur les politiques publiques</b> », incluant les questions d'ordre économique, social, culturel, sécuritaire et des libertés publiques à travers le <i>Dispositif institutionnel de coordination, de suivi et de l'évaluation des politiques de développement</i> (DIPD).	Des mécanismes institutionnels multi-acteurs permanents de dialogue politique et de recherche de consensus sur les politiques publiques sont opérationnels.	- Gouvernement - CENI - Partis politiques - Société civile & médias - Partenaires internationaux.	Continu
6	<b>Rendre les processus électoraux plus inclusifs et les scrutins plus compétitifs.</b>	Création d'un « <b>forum multi-acteurs technique</b> » ouvert à toutes institutions publiques intéressées par les questions électorales, aux acteurs politiques, à la société civile et aux médias, sous l'égide de la Commission électorale nationale indépendante (CENI).	Le Forum multi-acteurs technique sur les élections est créé et opérationnel.	- CENI - MATDDT - Partis politiques - Société civile & médias - Partenaires internationaux.	Immédiat
7	<b>Booster la participation politique des femmes, des jeunes de moins de 35 ans et des personnes vivant avec un handicap (PVH) au Togo</b>	7.1. Application effective de l'article 220 alinéa 4 du code électoral relatif à la <b>parité homme-femme</b> sur les listes de candidature pour les élections législatives. 7.2. Institutionnalisation de la règle de <b>parité homme-femme</b> ou de <b>quota d'au moins 30% de femmes et des jeunes de moins de 35 ans</b> sur les listes électorales pour des élections communales, régionales et sénatoriales en révisant le code électoral.	7.1. Les listes de candidature des législatives sont paritaires. 7.2. La règle de parité homme-femme ou de quota de 30%	- MATDDT / Gouvernement - Assemblée nationale - Partis politiques - Société civile & médias - Partenaires internationaux.	24 mois

		<p><b>7.3.</b> Création d'un <b>réseau trans-partisan des femmes</b> et d'un <b>réseau trans-partisan des jeunes</b> des partis politiques.</p> <p><b>7.4.</b> Soutien à la formation et à la sensibilisation des acteurs politiques et sociaux afin de déconstruire les préjugés et pesanteurs socio-culturels freinant la participation libre et entière des femmes, des jeunes et des PVH en politique.</p>	<p>pour les femmes et les jeunes incluse dans le code électoral.</p> <p><b>7.3.</b> Les réseaux de jeunes et de femmes politiques créés et opérationnels.</p> <p>7.4. Des curricula de formation des militants / citoyens formés.</p>		
8	<b>Lutter contre l'intimidation, la discrimination, le harcèlement sexuel et la violence en politique.</b>	Adoption et mise application d'un <b>code de bonne conduite et d'éthique</b> des partis politiques au Togo.	Code de bonne conduite et d'éthique des partis politiques disponible et suivi.	<ul style="list-style-type: none"> <li>- MATDDT</li> <li>- Partis politiques</li> <li>- Société civile &amp; médias</li> <li>- Partenaires internationaux.</li> </ul>	Immédiat
9	<b>Encourager les partis politiques à se doter et à vulgariser les manifestes politiques conformément aux missions qui leur sont assignées par la loi</b>	Elaboration et vulgarisation des <b>manifestes politiques et projets de société</b> par les partis politiques.	Manifestes politiques disponibles et vulgarisés.	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Partis politiques</li> <li>- MATDDT</li> </ul>	Continu
10	<b>Renforcer les capacités civiques des acteurs politiques et des citoyens en général.</b>	<p><b>10.1.</b> Développement des <b>curricula d'éducation civique, politique et électorale.</b></p> <p><b>10.2.</b> Organisation des sessions de <b>formation en cascade des militants politiques et des citoyens</b> sur l'éducation civique, politique et électorale.</p>	<p><b>10.1.</b> Modules de formation disponibles.</p> <p><b>10.2.</b> Nombre de personnes formées.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Partis politiques</li> <li>- MATDDT</li> <li>- Ministère en charge de l'Education civique</li> <li>- Société civile &amp; médias</li> </ul>	Continu

				- Partenaires internationaux.	
11	<b>Créer des conditions durables d'accès au financement public des activités et de la campagne électorale des partis politiques et des candidats indépendants.</b>	<p><b>11.1</b> Développement des capacités de mobilisation des cotisations des militants par les partis politiques à travers la formation et le développement des outils et stratégies appropriés.</p> <p><b>11.2.</b> Plaidoyer pour l'augmentation du montant du financement public aux partis politiques et aux candidats indépendants en l'arrimant à un taux d'au moins 0,30% des recettes fiscales annuelles de l'Etat.</p>	<p><b>11.2.</b> Nombre de partis formés sur la mobilisation des ressources internes</p> <p><b>11.2.</b> Le montant du financement public aux partis porté à un taux d'au moins 0,30% des recettes fiscales annuelles de l'Etat.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Partis politiques</li> <li>- MATDDT</li> <li>- Ministère de l'Economie et des finances</li> <li>- Partenaires techniques et financiers.</li> </ul>	24 mois
12	<b>Former régulièrement les partis politiques sur les outils et procédures de gestion financière et comptable.</b>	Organisation des sessions de formation au bénéfice des responsables de gestion et de contrôle financiers des partis politiques.	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Nombre de partis formés sur la gestion et l'audit financier des partis.</li> <li>-Modules et outils de formation</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Partis politiques</li> <li>- MATDDT</li> <li>- Cour des comptes</li> <li>- Partenaires techniques et financiers.</li> </ul>	Continu
13	<b>Doter les partis politiques de manuel de procédures administratives, financières et comptables.</b>	Appui technique aux partis politiques dans l'élaboration et la mise en application de leur <b>manuel de procédures administratives, financières et comptables.</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Guide pratique sur le manuel de procédures des partis disponible.</li> <li>- Nombre de partis formés.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Partis politiques</li> <li>- MATDDT</li> <li>- Cour des comptes</li> <li>- Partenaires techniques et financiers.</li> </ul>	24 mois